

LOI N° 2020/008 DU 20 JUIL 2020

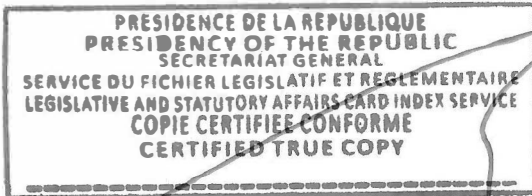
PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2020/001
DU 03 JUIN 2020 MODIFIANT ET COMPLETANT CERTAINES
DISPOSITIONS DE LA LOI N° 2019/023 DU 24 DECEMBRE 2019
PORTANT LOI DE FINANCES DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN
POUR L'EXERCICE 2020

*Le Parlement a délibéré et adopté, le Président
de la République promulgue la loi dont la teneur
suit :*

ARTICLE 1^{er}.- Est ratifiée, l'Ordonnance n° 2020/001 du 03 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020.

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 20 JUIL 2020



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

